



COUPE TERRITORIALE QUALIFICATIVE AU TROPHEE COUPE DE FRANCE et U18 - 2026 / 2027

Règlement

Pour se qualifier au Trophée Coupe de France, il faut participer à la phase régionale intitulée Coupe Territoriale Qualificative au Trophée Coupe de France.

La Ligue de Normandie est l'**organisatrice** de cette phase.

La Ligue doit avoir qualifié une équipe masculine et une équipe féminine, au plus tard mardi 22 décembre 2026 midi pour les seniors et le 15 décembre 2026 pour les U18.

Règlement de cette phase régionale :

Engagement : Libre et gratuit ouvert à toute équipe de niveau départemental à NM2 pour les masculins et niveau départemental à NF1 pour les féminins.

Le nombre d'équipe engagée par association n'est pas limitatif.

Date limite d'inscription le 21 juin 2026

Règle de participation : Respect de la réglementation régissant la division dans laquelle l'équipe est engagée en championnat (ex : licences AST/ASP pour les inter-équipes, règle des brûlages, règles des équipes réserves, ...)

Salle : Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. Toutefois, dans le cas où l'équipe tirée en second se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire, la rencontre se déroulera dans sa salle.

La Ligue peut choisir une autre salle que celle du club recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.

Si la salle de l'équipe recevant est indisponible, la Ligue pourra soit, fixer une autre date soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant.

Déroulement : Suivant le nombre d'équipes engagées, possibilité de débiter la compétition fin août 2026 jusqu'au 20 décembre 2026 pour les seniors et jusqu'au 13 décembre 2026 pour les U18.

Entrée progressive dans la compétition : niveau départemental, puis régional et enfin championnat de France.

Elimination directe à chaque tour.

Horaire et jour de compétition : Samedi soir, 20h00 (seniors), et dimanche 15h30 (jeunes) avec possibilité de dérogation.

Arbitrage : Désignation par la CRO.

2 arbitres à aptitude du plus haut niveau des équipes en présence.

Application du barème de la Ligue, même si participation d'équipes de niveau championnat de France et /ou de niveau départemental.

Indemnités réglées sur place par les deux équipes en présence.

OTM : Désignation si demande d'un club (à la charge du demandeur) au niveau départemental, R2 et R3, obligatoire dès le niveau Pré nationale pour le chronométrateur des tirs et obligatoire sur les 3 postes dès le niveau championnat de France.

Indemnités réglées sur place par le club recevant.

Handicap : voir tableau joint en Annexe

Application du handicap lié au niveau de compétition à la date de la rencontre. Le niveau de compétition change éventuellement au 01/07.

Forfait : En cas de forfait, une pénalité sera infligée au club (voir tarif en vigueur de la ligue 2026/2027).

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue
--